

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2022/2023**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°22 - publié le 14 décembre 2022



# Commission des Compétitions Jeunes

## PROCÈS-VERBAL N° 19 Réunion électronique du 12 / 12 / 2022

**Présents :** LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

| Catégories | Horaire Légal       | Plages Autorisée     |
|------------|---------------------|----------------------|
| U7         | Samedi 10h00        | Samedi 09h30-11h00   |
| U9         | Samedi <b>13h30</b> | Samedi 12h30-15h00   |
| U11        | Samedi 10h00        | Samedi 09h30-11h00   |
| U13        | Samedi 13h30        | Samedi 12h30-15h00   |
| U15        | Dimanche 10h00      | Dimanche 09h30-11h00 |
| U18        | Samedi 15h00        | Samedi 14h00-16h00   |

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

**Livrets de Pratique en ligne :**

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

## U8/U9

**Pour la phase printemps : Vous pouvez vous inscrire sur FOOTCLUBS, dans la rubrique compétitions, engagement, catégorie/ football d'animation, engager une équipe et vous pourrez choisir votre niveau de pratique (Promotion-Espoir et Bourgeon) jusqu'au 15 décembre 2022. Cet engagement est gratuit.**

**Date prochains plateaux U9 :** samedi 28 janvier à 13h30.

**Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau**

## U6/U7

**Date prochains plateaux U7 :** samedi 28 janvier à 10h00.

**Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau**

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

**LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE :** Les livrets de pratiques U11 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des jeunes joueurs et joueuses.

**Feuilles de matchs manquantes du 03 / 12 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

Promotion :

Poule A : US VAL D'AY.  
Poule B : HOSTUN ESP.  
Poule C : ES MALISSARD.

Espoirs :

Poule B : PLATEAU ARDECHOIS FC, CLONAS 2 VALLONS US.  
Poule F : PORTES VALENCE FC.  
Poule G : LIVRON JS.

Bourgeons :

Poule B : TREFLE FOOT.  
Poule F : ROMANS PS.  
Poule G : BARBIERES BRM.  
Poule I : CREST AOUSTE ENT.  
Poule K : VALLEE JABRON US.  
Poule M : RUOMS OL.

**PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Désiderata reçus : ACE FC, US BAS VIVARAIS, ES BOULIEU les ANNONAY, CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, AS CORNAS, ENT CREST AOUSTE, FC DIOIS, FC EYRIEUX EMBROYE, FC GOUBETOIS, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, RC MAUVES, FA MELAS LE TEIL, FC MONTELMAR, US PORTES HAUTES CEVENNES, OL SALAISE RHODIA, AS SUD ARDECHE, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

Date prochains plateaux : Samedi 28 Janvier 2023 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

➤ **Rappel D1 :**

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

**Festival PITCH U13 :**

**Samedi 17 Décembre 2022 à 13h30**

(tableau ci-dessous)



## FESTIVAL PITCH U13 - Tour de Cadrage

### Samedi 17 Décembre 2022 à 13h30



| POULE 1                | POULE 2            | POULE 3                | POULE 4          |
|------------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| Sarras Sports Ent.S. 1 | St Jean Muzols 1   | Fc Plateau Ardechois 1 | U.S. Val D'Ay 1  |
| O Salaise Rhodia 2     | O Salaise Rhodia 1 | Pont La Roche Us 1     | St Donat Am.S. 2 |
| Fc Du Chatelet 1       | As Du Dolon 1      | Foot Mt Pilat 1        | Davezieux Us 2   |
| Ent.Bourg Argental 1   | Hermitage Fc 1     | Davezieux Us 1         | Chavanay A.S. 1  |

| POULE 5                | POULE 6             | POULE 7             | POULE 8               |
|------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| St Donat Am.S. 1       | Tournon Tain 1      | Crest Aouste 1      | As Veore Montois 1    |
| U.S Chanas Serrieres 1 | Vallis Aurea Foot 1 | Centre Ardeche O. 1 | E.S. Beaumonteleger 2 |
| Ent. Vallee Galaure 1  | Romans Ps 1         | Bg Valence Fc 1     | Valence Fc 1          |
| Vallis Aurea Foot 2    | Js Livron 1         | Eyrieux Embroye 2   | Cornas A.S. 2         |

| POULE 9             | POULE 10           | POULE 11           | POULE 12           |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Malissard Et.S. 1   | Montmeyran Us 1    | Diois Fc 1         | Rhone Crussol 07 2 |
| Hostun 2            | Cornas A.S. 1      | Js Livron 2        | O. Valence 1       |
| Portes Les Val Fc 1 | Rhone Crussol 07 1 | St Marcel Val As 1 | Valence Fc 2       |
| Mours St Eusebe 2   | O. Valence 2       | Alixan F.C. 1      | Montelier Us 1     |

| POULE 13             | POULE 14            | POULE 15            | POULE 16            |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Bg St And. Sc 1      | Montelmar Us 2      | Rhone Valles Fc 1   | U.S. Bas Vivarais 1 |
| Jeunes De Vinezac 1  | Sud Ardeche F Av. 2 | Vallon Pont D'Arc 1 | Montelmar Us 1      |
| Sud Ardeche F Av. 1  | Pierrelatte 1       | Pierrelatte 2       | Montelmar Fc 2      |
| Ruomsois Olympique 1 | Montelmar Fc 1      | As Berg Helvie 1    | Chateauneuf Rhone 2 |

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU

Mis à jour le 19/11/2022 19:27

### Coupe Charles André U13 :

**Samedi 17 Décembre 2022 à 13H30.**



## COUPE CHARLES ANDRE U13 - Tour de Cadrage

### Samedi 17 Décembre 2022 à 13H30



| POULE 1               | POULE 2               | POULE 3               | POULE 4            |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Fc Du Chatelet 2      | Hteriv Gr Ser 1       | Davezieux Us 3        | Bg Valence Fc 3    |
| Felines St Cyr 2      | Clonas Us 2 Vallons 1 | O Salaise Rhodia 3    | O. Valence 5       |
| Chavanay A.S. 2       | Foot Mt Pilat 2       | Mauves R.C. 2         | Ch.S.lserre 1      |
| Ent. Vallee Galaure 2 | U.S. Val D'Ay 2       | Ent.Bg Argental Scp 2 | Rhone Crussol 07 4 |

| POULE 5               | POULE 6            | POULE 7            | POULE 8            |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| E.S. Beaumonteleger 1 | Chat.Goubet 2      | Eyrieux Embroye 3  | Chabeuil F.C. 2    |
| As Veore Montois 3    | F.C. Cheylarois 1  | Rhone Crussol 07 3 | O. Valence 3       |
| Bg Valence Fc 2       | St Marcel Val As 2 | Diois Fc 2         | E.A. Montvendre 1  |
| Romans Ps 2           | Chomerac Ent. 1    | Chabeuil F.C. 1    | As Veore Montois 2 |

| POULE 9                | POULE 10        | POULE 11              |
|------------------------|-----------------|-----------------------|
| Vallee Jabron U.S. 2   | Valdaine F.C. 1 | Athletic Foot Ceven 1 |
| Sud Ardeche F Av. 3    | Ancone Us 1     | Montelmar Fc 3        |
| Portes Htes Cevennes 1 | Bg St And. Sc 2 | U.S. Bas Vivarais 2   |
| Tricastin Fc 1         | Montelmar Us 3  | Vallee Jabron U.S. 1  |

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Mis à jour le

04/12/2022 19:46

### LES EQUIPES QUALIFIEES POUR LE TOUR SUIVANT SONT :

|                        |                    |                     |
|------------------------|--------------------|---------------------|
| Felines St Cyr 1       | Fc Peageois 1      | Chateauneuf Rhone 1 |
| Annonay Fc 1           | Mours St Eusebe 3  | Sud Ardeche F Av. 4 |
| Ent. Vallee Galaure 3  | O. Valence 4       |                     |
| Ent. St Alban Roiff. 1 | Os Vallee Ouveze 1 |                     |

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardecche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardecche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

## U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Les rencontres en retard non encore jouées sont recalées dans l'outil de gestion des compétitions.

Les clubs sont priés de consulter leurs calendriers respectifs.

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

**Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.**

**Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, de reculer la dernière journée de Brassage au 07 janvier 2023. De ce fait, la journée du 17 décembre devient une journée de récupération. Cependant, si deux équipes qui doivent s'affronter, souhaitent jouer un mercredi soir, elles sont autorisées. Il suffit de prévenir la commission des jeunes et d'avoir une installation sportive permettant la pratique nocturne.**

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023 ;

- En U18D2 :

DAVEZIEUX US 2 / GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022

AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022

FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / HTRIVES GD SERRE 1 au 17/12/2023

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023

AS CORNAS 1 / DAVEZIEUX US 2 au 14/01/2023

Am S DONATIENNE 1 / GF HERMIT TOURNON 1 au 14/01/2023.

U. MONTELIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023.

FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023.

RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

- En U18 Brassage : **Les rencontres devront être jouées et ne pourront pas être reportées.**

AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 en commission des règlements.

BOURG ST ANDEOL SC 1 / AS BERG HELVIE 1 au 14/12/2022

BOURG ST ANDEOL SC 1 / ENT S CHOMERAC 2 au 17/12/2022

AS CANCOISEVILLEV 1 / AV S ROIFFIEUX 1 au 17/12/2022

AS DOLON 1 / ST CYR FCF 2 au 17/12/2022

ENT NORD DROME 2 / ENT BOURG ARGENTAL au 17/12/2022

AS CORNAS 2 / HOSTUN 1 au 17/12/2022 au 17/12/2022

JOYEUSE ST PAUL 1 / CENTRE ARDECHE OL 2 au 17/12/2022.

AS BERG HELVIE 1 / US PORTES HTES CEVEN 1 au 17/12/2022

CHATEAUNEUF DU RHONE 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 17/12/2022

- En Coupe U18 1<sup>er</sup> tour :

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 17/12/2022.

CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 14/01/2023.

### **TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24**

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°9  
du 12 décembre 2022

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

#### **Matches reportés en D1 :**

RUOMS contre FELINES ST CYR PEAUGRES reporté au 18 décembre 2022

ST DONAT contre USVJ/LA VALDAINE reporté au 05 février 2023

FELINES ST CYR PEAUGRES contre ST ROMAIN DE SURIEU 2 reporté au 05 février 2023

BOULIEU LES ANNONAY contre FELINES ST CYR PEAUGRES reporté au 08 janvier 2023

USVJ LA VALDAINE contre EYRIEUX EMBROYE reporté au 08 janvier 2023

TREFLE FOOT contre RUOMS reporté au 08 janvier 2023

#### **Matches reportés en D2 :**

HAUTERIVES contre ENTENTE PLATEAU ARDECHOIX reporté au 18 décembre 2022

VILLEVOCANCE contre HAUTERIVES reporté au 08 janvier 2023

ENTENTE PLATEAU ARDECHOIX contre ENTENTE PIRAILLON reporté au 08 janvier 2023

ENTENTE BBRM GENISSIEUX contre UPPER reporté au 18 décembre 2022

CENTRE ARDECHE contre BAS VIVARAIS reporté au 18 décembre 2022

ST MARCEL contre ENTENTE BBRM GENISSIEUX reporté au 08 janvier 2023

BAS VIVARAIS contre UPPER reporté au 08 janvier 2023



Nous vous rappelons que nous n'irons pas au-delà du 08 janvier 2023 pour les matchs en retard. Si arrêté municipal sur terrain du recevant, il faut contacter le club visiteur pour voir si le match peut se jouer sur son terrain ou trouver un terrain de repli. Si match non joué, il sera perdu pour le club recevant.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES ;**

## CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)  
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

### **Matches reportés :**

LARNAGE SERVES contre HOSTUN reporté au 08 janvier 2023

US VAL D'AY contre 2 VALLONS reporté au 18 décembre 2022

VALLIS AUREA contre ST ROMAIN DE SURIEU 3 reporté au 18 décembre 2022

GLUN contre ALBOUSSIÈRE reporté au 18 décembre 2022

JOYEUSE ST PAUL contre LARNAGE SERVES reporté au 18 décembre 2022

RHONE CRUSSOL contre GLUN reporté au 08 janvier 2023

ACE contre BAIX reporté au 15 décembre 2022

BOURG ST ANDEOL contre BEAUMONTELEGER reporté au 18 décembre 2022

Nous vous rappelons que nous n'irons pas au-delà du 08 janvier 2023 pour les matchs en retard. Si arrêté municipal sur terrain du recevant, il faut contacter le club visiteur pour voir si le match peut se jouer sur son terrain ou trouver un terrain de repli. Si match non joué, il sera perdu pour le club recevant.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES ;**

## CHAMPIONNAT U11 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons. Nous espérons pouvoir faire une poule exclusivement féminine en 2ème phase.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

## CHAMPIONNAT U13 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 2 poules géographiques en phase 1 et 2 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 3 poules géographiques en phase 1 et 3 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases et la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI. Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.**

Suite au peu de retours des clubs (2), il n'y aura pas de challenge futsal en seniors F cette saison.



## Commission Terrains et Equipements

### PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du mardi 13 décembre 2022

**Présents :** PLAN Joël, DELORME Bernard, ZAVADA Richard, VILLAND Jean-François,

- **Glossaire :**
- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

#### COURRIER RECU DE LA LIGUE - CRTIS

##### ECLAIRAGE - E7

**ST ALBAN D AY, Stade municipal NNI N° 72050101.** La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/10/2022. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Bernard DELORME, le 06/10/2022. ' Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 79 lux. ' U1h (EhMin/EhMax) :0,41. ' U2h (EhMin/ EhMoy) :0,64. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 06/10/2024.**

**HAUTERIVES Stade Municipal 2 - NNI N° 261480102.** La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de confirmation de classement initial d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/10/2022. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Bernard DELORME, le 11/10/2022. ' Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 105 lux. ' U1h (EhMin/EhMax) :0,42. ' U2h (EhMin/ EhMoy) :0,69. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 11/10/2024.**

##### ECLAIRAGE – Confirmation - E7

**HAUTERIVES, Stade Municipal 1 NNI N° 261480101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 08/11/2019. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de confirmation de classement d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/10/2022. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Bernard DELORME, le 11/10/2022. ' Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 104 lux. ' U1h (EhMin/EhMax) :0,44. ' U2h (EhMin/ EhMoy) :0,7. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 11/10/2024.**

**ROUSSAS STADE RENE PLAN - NNI N° 262840101.** Cet éclairage a été classé en 2003. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 15/11/2022 et les résultats suivants, faisant suite à la visite de Monsieur JOEL PLAN, Membre CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 12/11/2022. Résultats : Eclairage moyen : 91 lux Uniformité : 0.46 Mini / maxi : 0.24 La commission confirme le classement au **niveau E7, jusqu'à l'échéance du 12/11/2024.**

## **E6**

**CHARMES SUR RHONE, Stade municipal 2 - NNI N° 70550102,** Cet éclairage était classé au niveau E6, jusqu'au 15/10/2021. La visite de confirmation de classement a été faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission départementale des terrains du district de DROME ARDECHE, le 08/09/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 09/09/2022 et des résultats suivants. Eclairage Classique Eclairage moyen : 155 lux Uniformité : 0.65 Mini / maxi : 0.43 La commission confirme le classement de l'éclairage au niveau **E6, jusqu'à l'échéance du 08/09/2024.**

## **Eclairage changement de niveau**

## **E6 LEDS**

**CHOMERAC STADE DE LA THEOULE - NNI N° 070660102.** Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 04/11/2023. La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, le 07/11/2022, par suite de la visite faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission départementale des terrains du district de DROME ARDECHE, le 02/11/2022. La commission acte que l'éclairage a été réglé et reprend sa décision du 15/11/2021. Résultats après travaux. Eclairage moyen : 186 lux Uniformité : 0.65 Mini / maxi : 0.47 La commission classe l'éclairage au **niveau E6 LEDS, jusqu'à l'échéance du 02/11/2026.**

## **E6**

**BOURG ARGENTAL Stade Louis Despinasse - NNI N° 420230101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 24/02/2022. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de confirmation de classement d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/10/2022. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Bernard DELORME, le 06/10/2022. ' Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 130 lux. ' U1h (EhMin/EhMax) :0,4. ' U2h (EhMin/ EhMoy) :0,65. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 06/10/2024.**

## **INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL**

## **Classement des terrains, initial**

## **T4**

**Saint Jean de Muzols Stade Municipal 2 - NNI N° 072450102.** Cette installation, clôturée, n'est pas classée. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie (07/04/2022) et du rapport de visite de Monsieur Bernard DELORME (25/03/2022), membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot classe l'installation au **niveau T4, à l'échéance du 25/03/2032**

## Classement des terrains, Confirmation

### **T7 PN**

**ROCHEPAULE Stade Municipal NNI N° 071920101.** Cette installation, non clôturée, a été classée au niveau T7PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 2/12/2022, du rapport de visite de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 25/10/2022 et de l'attestation de capacité du 17/03/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRA FOOT confirme le classement de l'installation, au **niveau T7PN, à l'échéance du 08/12/2032.**

### Niveau T7

**NOZIERES Stade MUNICIPAL NNI N° 071660101.** Cette installation, était classée T7 jusqu'au 02/07/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 03/10/2022 et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 29/09/2022. La commission acte qu'il n'y a plus de club résidant depuis 8 ans. La commission acte deux non-conformités mineures concernant les buts à 11 et les abris joueurs. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRA FOOT retire l'installation du classement, à l'échéance du 03/10/2032, tout en la laissant au statut actif. **L'installation sera reclassée au niveau T7, à réception d'un courrier, actant la levée des deux non-conformités, nécessaire à la reprise des compétitions.**

### Niveau T5 PN

**PELUSSIN Stade REBOUX-1 NNI N° 421680101.** Cette installation, clôturée, était classée jusqu'au 22/03/2022. La commission reprend sa décision du 22/09/2022. La commission prend connaissance de la demande de classement de la municipalité, le 27/10/2022, du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et JOEL PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 20/10/10/2022. La commission acte que toutes les non-conformités, mise en évidence lors de la pré-visite, ont été levées. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA confirme le classement de l'installation au **niveau T5PN, à l'échéance du 22/03/2032.**

## Niveau T6 - Changement de niveau de classement ou reclassement

**SAINT ROMAIN DE LERPS - Stade Communal- NNI 72930101,** Cette installation, non clôturée, était classée T7 jusqu'au 07/07/2025 (sans visite). La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de la municipalité, le 11/08/2022 et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et JOEL PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 08/08/2022. La commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 10/08/2022. La commission acte que les buts à 11 seront changés. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T6, à l'échéance du 08/08/2032.**

### Niveau T6 PN - Changement de niveau de classement ou reclassement

**SOYONS - Stade Municipal NNI N° 071600101.** L'installation, non entièrement clôturée, est classée au niveau T5PN, jusqu'au 21/01/2023. La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, le 02/11/2022, du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et Joël PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 26/10/2022, de l'attestation de capacité, du 02/11/2022. La commission acte que les buts à 11 sont neufs et que l'un des deux va être mis en conformité avant la prochaine compétition. La commission acte que les abris joueurs vont être changés. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation **au niveau T6PN, jusqu'à l'échéance du 17/11/2032.**

#### Niveau T5

**GUILHERAND-GRANGES - Stade Mistral - NNI 71020101,** Cette installation, clôturée, était classée T4 jusqu'au 12/09/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 11/07/2022 et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 23/06/2022. La commission prend connaissance de l'AOP du 29/05/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T5, à l'échéance du 12/09/2032.**

#### Niveau T5 Changement de niveau de classement ou reclassement

**QUINTENAS Stade BRENIER-1 NNI N° 071880101.** La commission reprend sa décision de septembre 2022 et prend connaissance du rapport de visite additionnel de Monsieur Bernard DELORME, Membre CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 30/08/2022. La commission acte que l'installation est clôturée. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation **au niveau T5, jusqu'à l'échéance du 19/08/2031.**

#### Classement des terrains, confirmation,

#### Niveau T4 PN

**ST PRIM Stade CHONAS-1 NNI N° 384480101.** Cette installation, clôturée, a été classée au niveau T4PN, à l'échéance du 15/10/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la communauté de commune, le 05/12/2022, du rapport de visite de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 16/11/2022 et de l'AOP du 5/12/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT confirme le classement de l'installation, **au niveau T4PN, à l'échéance du 08/12/2032.**

#### T4 SYN - initial

**AUBENAS Stade RIPOTIER NNI N° 070190201.** Cette installation, clôturée, était classée T4 jusqu'au 01/02/2025. La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la municipalité, le 12/10/2022, pour un revêtement synthétique neuf et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA, Joël PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 06/10/2022. La commission prend connaissance de l'AOP du 03/11/2005. La commission prend connaissance des tests IN SITU du 21/10/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T4SYN, à l'échéance du 23/08/2032.**

#### T4 SYN

**VALENCE PLAINE DE JEUX BRIFFAUT-2 NNI N° 263620602.** Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4SYN, jusqu'au 01/09/2029. La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la municipalité, le 08/09/2022, pour la mise en place d'un nouveau revêtement synthétique et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA / Bernard DELORME, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 30/08/2022. La commission prend connaissance des tests IN SITU du 24/12/2022. La commission prend connaissance de l'AOP du 23/10/2018. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation **au niveau T4SYN jusqu'au 08/09/2032.**

#### Classement des terrains, confirmation,

##### Niveau T6

**BOUCHET- Stade Claude MAZOYER - NNI 260540101,** Cette installation, clôturée, était classée T6 jusqu'au 17/01/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 18/08/2022 et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et JOEL PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 18/08/2022. La commission prend connaissance de l'AOP du 12/09/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA confirme le classement de l'installation **au niveau T6, à l'échéance du 17/01/2032.**

**ROIFFIEUX Stade de la GARDE-2 NNI N° 071970102.** Cette installation, clôturée, était classée T6 jusqu'au 02/07/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 20/09/2022 et de la visite de M Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche. La commission prend connaissance de l'AOP du 21/09/2022. La commission acte la présence d'une main courante côté vestiaires. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA confirme le classement de l'installation **au niveau T6, à l'échéance du 20/09/2032.**

##### Niveau T5

**GRIGNAN- Stade de ROCHECOURBIERE - NNI 261460101,** Cette installation, clôturée, était classée T5 jusqu'au 22/07/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 29/08/2022 et du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et JOEL PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, les 09/04/2022 et 23/08/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA confirme le classement de l'installation **au niveau T5, à l'échéance du 22/07/2032.**

#### Niveau T6 SYN - Changement de niveau de classement ou reclassement

**. VERNOUX EN VIVARAIS - STADE CAPCA - NNI 073380101.** Cette installation est en retrait de classement. La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 SYN et des documents transmis : - Tests in situ du 22/10/2022. - Rapport de visite du 10/10/2022 effectué par M. Richard ZAVADA, membre C.D.T.I.S. Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T6 SYN jusqu'au 20/09/2029.**

#### **COURRIER ENVOYE A LA LIGUE**

#### ECLAIRAGE - Confirmation

##### E7

**ROUSSAS, Stade municipal René PLAN- NNI N° 262840101,** demande de classement effectuée par M. PLAN Joël le 12/11/2022. Eclairage moyen : 91 lux - Uniformité : 0,46. Valeur mini / maxi 0.24.



## E6 – changement de niveau

**CHOMERAC, Stade de la Théoule- NNI N° 70660102**, demande de classement effectuée par M. ZAVADA le 02/11/2022. Eclairage moyen : 186 lux - Uniformité : 0,65. Valeur mini / maxi 0.47.

### Classement des terrains,

#### Niveau T6 -changement de niveau

**SOYONS - Stade MUNICIPAL - NNI 73160101**, demande de confirmation de la mairie du 02/11/22, + AOP (280 personnes) en date du 27/10/2022, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 26/10/2022.

### Classement des terrains, confirmation,

#### Niveau T7

**BELSENTES- ST JULIEN LABROUSSE – LE CHEYLARD- Stade Communal- NNI 72560101** demande de confirmation de la mairie du 25/11/22, + AOP (moins de 300 personnes) en date du 25/11/2022, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 24/11/2022.

**ROCHEPAULE - Stade Communal- NNI 71920101** demande de confirmation de la mairie du 02/12//22, + AAC (299personnes) en date du 17/03/2022, rapport de visite effectuée par M. ZAVADA Richard le 25/10/2022.

#### Niveau T6 SYN

**VERNOUX EN VIVARAIS - Stade CAPCA NNI 73380101** demande de confirmation de la mairie du 13/10/22, + AAC (299 personnes) en date du 11/07/2016, Tests in situ du 22/10/2022 et rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 10/10//2022.

#### Niveau T6

**SAINT MARTIN DE VALAMAS - Stade Communal- NNI 72690101**, demande de confirmation de la mairie du 18/11/22, + AOP (moins de 300 personnes) en date du 25/11/2022, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 24/11/2022.

#### Niveau T5

**PELUSSIN - Stade GEORGES REBOUX 1 - NNI 421680101**, demande de confirmation de la mairie du 27/10/22, + AOP (1500 personnes) en date du 07/11/2005, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël M DELORME Bernard, M. VILLAND Jean-François et M. ZAVADA Richard le 20/10/2022.

**SAINT PRIM – Stade CHONAS 1 - NNI 384480101**, demande de confirmation de la mairie du 05/12/22, + AOP (299 personnes) en date du 05/12/2022, rapport de visite effectuée par M. DELORME Bernard le 16/11/2022.

\*\*\*\*\*

Eclairage, facturation au Club de : A.S. ROUSSAS- GRANGES-GONTARDES et ENT.S. CHOMERACOISE

Installation, facturation au Club de :

**UNION SPORTIVE 2 VALLONS, FOOTBALL en MONT PILAT, FC ROCHEPAULOIS, VIVAR'S C. SOYONS, AMS de VERNOUX en VIVARAIS, US ST MARTINOISE, et A.S. ST JULIEN.**

\*\*\*\*\*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

**Durée de validité du classement d'un éclairage,** contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

**Installations sportives,**

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

**Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,**

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

**Quelques rappels,**

**Pour la saison 2022-2023,** le relevé de lux, initial ou décennal sera facturé 52,30 euros pour les clubs évoluant en District et 75 euros pour les clubs évoluant en Ligue.

**Pour la saison 2022-2023,** le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les clubs évoluant en District.

**Informations Fédérales,** lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat de conformité.

**Arrêté d'Ouverture au Public,** (ou attestation de capacité) avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Sans ces informations, la capacité reste à 300 personnes, y compris les joueurs et dirigeants. Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Sécurité,** On ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

**Zone de sécurité,** pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : [terrains@drome-ardeche.fff.fr](mailto:terrains@drome-ardeche.fff.fr)

RESPONSABLES SECTEURS :

**Les délégués de terrain :**

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** :  
Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).

Prochaine réunion de la Commission le mardi 7 février 2023 à 14 h00.

Le Président  
**R. ZAVADA**

Le Secrétaire  
**J. PLAN**



# Commission Statut de l'Arbitrage

## PROCES VERBAL N°3 Réunion du 21 Novembre 2022

Président : M. PROTOY Baptiste

Membres : MM. DUPUIS Marc, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice, BRUNEL Nicolas, BRET Vincent.

### GESTION DES ARBITRES

- Cas Jouan : Au regard de l'article 32.2, la Commission libère Mr JOUAN Jannick de ses obligations auprès du club de l'AS Portugaise Valence. Impossible de couvrir un autre club avant la saison 2023/2024. Afin d'être effective, cette libération doit être demandée par l'arbitre concerné, par mail.
- Cas Dussauld : Au regard de l'article 32.2, la Commission libère Mr DUSSAUD Gérald de ses obligations auprès du club de l'AS Portugaise Valence. Impossible de couvrir un autre club avant la saison 2023/2024. Afin d'être effective, cette libération doit être demandée par l'arbitre concerné, par mail.
- Cas Reboul : Au regard de l'article 32.2, la Commission libère Mr REBOUL Jean-Paul de ses obligations auprès du club de l'AS Portugaise Valence. Impossible de couvrir un autre club avant la saison 2023/2024. Afin d'être effective, cette libération doit être demandée par l'arbitre concerné, par mail.
- Cas Faverjon : La commission du statut acte la démission de Mr FAVERJON Marc du corps arbitral. Pour la situation suivante ; Mr BRUNEL a quitté la salle et n'a pas pris part aux délibérés.
- Cas Bernezet : La commission décide à l'unanimité de libérer Mr BERNEZET de ses obligations auprès du Club du FC Bren (536241), au regard de l'article 33.c).

### LES DATES IMPORTANTES

Parution avant le 28 Février 2022 de la situation des clubs en ne prenant en compte uniquement les licences arbitres et non le nombre de rencontres pour chaque arbitre.

Parution avant le 30 Juin 2023 du tableau définitif ajusté avec le nombre de matchs arbitrés pour chaque arbitre.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à [arbitres@drôme-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drôme-ardeche.fff.fr) ou par courrier.

Le Président  
Baptiste PROTOY

Le Secrétaire  
Marc DUPUIS



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 18 du 14 décembre 2022

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 17 & 18 décembre 2022

- SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

#### RATTRAPAGE « EXCEPTIONNEL » DU TEST TAISA (le Samedi 17 décembre 2022)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe qu'exceptionnellement, est organisé pour ceux qui le souhaitent, un rattrapage du Test TAISA. Il se déroulera le samedi 17 décembre 2022, lors de la formation continue des Arbitres-Assistants Agréés Ligue et District.

**Rendez-vous à 8h30 précises (stade des Combes)**

#### INDISPONIBILITES MOIS DE JANVIER 2023

Nous vous demandons de bien faire attention à vos indisponibilités du mois de janvier 2023 car il y a des rencontres en retard qui se disputeront dès le week-end du 07 Janvier 2023.

Merci d'en prendre note.

#### PV DE LA RÉUNION DU BUREAU DU MARDI 06/12/2022

Présents : Nicolas BRUNEL – Vincent BRET – Alexandre MARLHIN – Michel POMMIER – Cyrille SERGENT – Bruno VIALATTE – Julien LELONG (en visio)

Excusés : Jean Baptiste RIPERT – Jessy DAUX et Frédéric KLEIN (Audition à la commission d'appel)

Assiste : Roland VIALLET

- Informations du Président de la CDA

Bruno VIALATTE – Observateur intègre la Commission Départementale de l'Arbitrage (validation du Comité Directeur du 5 décembre 2022).

A ce jour, l'effectif des arbitres toutes catégories confondues (FFF – Ligue et District) s'élève à 239. Pour information, l'effectif était de 247 au 30 juin 2022.

La soirée des récompenses aura lieu le jeudi 5 janvier 2023 à la salle Agora de GUILHERAND-GRANGES. Plusieurs arbitres seront récompensés (coup de sifflet d'honneur, major de catégorie...).

Lors de la dernière réunion de la commission du statut de l'arbitrage, les membres ont décidé de prendre contact par téléphone avec l'ensemble des clubs en infraction pour les inciter à recruter et former des arbitres.

- Décisions CDA

Compte-tenu du départ de Yoann BOINON – Arbitre D2 pour des raisons professionnelles, il a été décidé d'intégrer Steven BERNEZET en catégorie D2. Ce dernier fera l'objet de 2 observations au cours de cette saison étant précisé que l'observation effectuée par Jessy Daux en catégorie D3 est considérée comme une

observation « conseil ».

- Point technique

Au total, 86 arbitres étaient présents (environ 40% de présence) lors des 3 réunions techniques arbitrage qui ont eu lieu au cours du mois de novembre 2022 :

Le lundi 7 novembre à Saint Jean le Centenier (21 arbitres)

Le mardi 8 novembre à Sarras (26 arbitres)

Le samedi 26 novembre au siège du District (39 arbitres)

Après discussion, il ressort que le format et le contenu des réunions répondaient aux attentes des arbitres présents.

- Depuis le début de la saison, 2 FIA ont été organisées :

Août 2022 (candidats adultes et jeunes) au siège du District : 14 admis sur 19 candidats inscrits (soit 74% de réussite).

Octobre 2022 (candidats adultes et jeunes) à CHATUZANGE LE GOUBET : 23 admis sur 31 candidats inscrits (soit 74% de réussite).

2 autres FIA sont programmées pour la fin de la saison sportive (janvier et février 2023).

- Formation continue des arbitres classés D1 et D2

Cette formation se déroulera le samedi 21 janvier 2023 sous un nouveau format (journée).

Programme :

Atelier physique – Nicolas PENELON (préparateur physique) avec un retour théorique.

Analyse vidéo – Consignes d'avant match arbitre/arbitres-assistants

Repas

Questionnaire – correction interactive

Temps d'échanges sur le thème « votre regard sur l'arbitrage en Drôme-Ardèche »

- Observations adultes et jeunes

Vincent BRET a fait un point sur l'avancement des observations en adultes et en jeunes.

A ce jour, il a précisé que la plupart des jeunes arbitres ont fait l'objet d'une observation.

Concernant les observations des arbitres adultes, il a indiqué que le planning est respecté.

- Tutorats des arbitres stagiaires adultes et jeunes

Cyrille SERGENT a dressé un bilan des tutorats en précisant que la grosse difficulté est l'indisponibilité de certains arbitres et l'absence de moyens de locomotion.

Néanmoins, il est resté optimiste sur la programmation des tutorats à venir.

Fin de séance suivi d'un moment de convivialité.

|                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES</b><br><b>ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

**L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures, étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

## CANDIDATS LIGUE ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Après discussion, la CDA a validé les candidatures suivantes :

BADAD Amine – JAD  
BERNEZET Steven – Arbitre D2  
CHEVECHIAN Maïke – JAD  
COUTUREAU Valère – JAD  
DUCOL Clément – JAD  
FANGET DUPLOMB Hugo – JAD  
GHEBBARI Jimmy – JAD  
JOLIVALT Clément – Arbitre D1  
OBRINGER Elyne – JAD féminine  
PARTAMIAN Rémi – Arbitre-Assistant  
VIVIER Julie – JAD féminine

Tous ces arbitres seront convoqués prochainement au siège du District pour une présentation générale de la formation Ligue (attente de la CRA, observations, planning des formations théoriques...).

Bien entendu, une sélection sera faite en vue de l'examen théorique de Ligue qui aura lieu en mai/juin 2023.

## FORMATION DES ARBITRES-ASSISTANTS AGRÉES LIGUES ET DISTRICT

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des Arbitres-Assistants Agréés Ligue et District aura lieu le :

**- Samedi 17 décembre 2022 à GUILHERAND-GRANGES.**

**Rendez-vous à 8h15 précises (stade des Combes).** La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES :

| NOM                  | PRENOM    | CATEGORIE            |
|----------------------|-----------|----------------------|
| AIT BTAL             | NAJIM     | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| AROUI                | HAMOUDA   | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| BENDJEDDA            | HAKIM     | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| EL HADDIOUI          | JALAL     | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| GALOYAN              | ARTHUR    | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| GRASSET              | GUILLAUME | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| MONTAGNON            | NOEMIE    | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| PARTAMIAN            | REMI      | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| RODRIGUES DE OLIEIRA | JAO       | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| SABOUR               | AZEDDINE  | DISTRICT ASSISTANT 1 |
| ABACHKIA             | SABER     | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| ACARDY               | NOEMIE    | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| ASTIER               | ANTOINE   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| BOURDEUX             | CLEMENT   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| BUTLER               | SYLVAIN   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| CHABBAT              | MAURICE   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| CHAZALON             | EMILIEN   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| DELORME              | LUCIE     | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| DUBOIS               | MICHAËL   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| LOMBARD              | LOÏC      | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| LYVER                | SEBASTIEN | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| MILHES               | NICOLAS   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| MORET                | JAMES     | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| PERDRIOLE            | RAPHAËL   | DISTRICT ASSISTANT 2 |
| ROUBI                | FREDERIC  | DISTRICT ASSISTANT 2 |

**CHALLENGE FUTSAL FÉMININ (le jeudi 22 décembre 2022)**

Le Challenge FUTSAL Féminin se déroulera le jeudi 22/12/2022 sur le Complexe sportif du Vercors 26300 Bourg de Péage le jeudi 22/12/2022.

- Le Matin --» les U 12 à U 15
- L'Après-Midi --» les U 18

**Liste des arbitres convoqué :**

- BADAD Amine
- CAUL Nathan
- COUTUREAU Valère
- HAFSOUNI Nessim
- MANGIN FRAPPA Louis.
- OBRINGER Elyne
- Responsable arbitre : POMMIER Michel

**Présence à 8h30 - Fin vers 17h30**



## LISTE DES ARBITRES PRÉSENTS AUX ACTIONS TECHNIQUES

À la suite des réunions d'actions techniques qui ont eu lieu les 07 - 08 - 26 novembre 2022, les arbitres présents (Liste ci-dessous), seront crédités de 3 points pour les adultes et de 0,3 point pour les jeunes à leur classement 2022/2023.

| NOM            | PRÉNOM      | CATÉGORIE |
|----------------|-------------|-----------|
| ABACHKIA       | SABER       | A.A. 2    |
| ACARDY         | NOEMIE      | A.A. 2    |
| AMARA          | MOHSEN      | D 4       |
| AMROUNE        | SAMIR       | D 4       |
| AROUI          | HAMOUDA     | A.A. 1    |
| AYDIN          | AYDIN       | D 4       |
| AZCUE          | AXEL        | D 3       |
| BADAD          | AMINE       | J.A.D.    |
| BARBOSA        | LAURENT     | D 4       |
| BAUDIUN        | SYLVAIN     | D 2       |
| BAUDUIN        | YLAN        | J.A.D.    |
|                | MUSTAPHA    |           |
| BAZRI          | FARID       | D 2       |
| BEGOT          | SEBASTIEN   | D 1       |
| BELKADI        | MHAED       | D 4       |
| BERNEZET       | STEVEN      | D 3       |
| BILLON         | PHILIPPE    | D 3       |
| BINAUD         | LAURENT     | D 3       |
| BOUHEDEN       | MELISSANDRE | J.A.D.    |
| CAUVIN         | NICOLAS     | D 4       |
| CHABBAT        | MAURICE     | A.A. 2    |
| CHAZALON       | EMILIEN     | A.A. 2    |
| CHEVAL ALBERT  | FANNY       | D 3       |
| CHEVECHIAN     | MAIKE       | J.A.D.    |
| COISSARD       | STEPHANE    | D 3       |
| COURSANGE      | THIERRY     | D 3       |
| COUTUREAU      | VALERE      | J.A.D.    |
| DA SILVA       | PATRICE     | D 4       |
| DE CILLIA      | BRAYAN      | J.A.D.    |
| DE JESUS SOUSA | JOSE        | D 1       |
| DELORME        | LUCIE       | A.A. 2    |
| DEMIR          | ISMAYL      | D 4       |
| DEYGAS         | PHILIPPE    | D 4       |
| DJERIDI        | IDRISS      | D 2       |
| DOGAN          | SEBASTIEN   | D 2       |
| DUBOIS         | MICHAEL     | A.A. 2    |
| DUCOL          | CLEMENT     | J.A.D.    |
| DUPUIS         | MARC        | D 3       |
| DUSSAUD        | GERALD      | D 2       |
| DUTRIEUX       | BENOIT      | D 1       |
| EL HADDIOUI    | JALAL       | A.A. 1    |
| EL MARRAHI     | SAID        | D 2       |
| FARNIER        | JEAN        | D 4       |
| FAVERJON       | MARC        | D 4       |
| GAILLARD       | ENAEI       | D 3       |

|              |               |        |
|--------------|---------------|--------|
| GALOYAN      | YOURI         | D 4    |
| GALOYAN      | ARTHUR        | A.A. 1 |
| GARNIER      | VIVIEN        | D 3    |
| GAYET        | CHARLIE       | J.A.D. |
| GHEBBARI     | JIMMY         | J.A.D. |
| GNAHORE      | BAHI          | D 4    |
| GRASSET      | GUILLAUME     | A.A. 2 |
| HAFSOUNI     | MAHER         | D 3    |
| HAVARD       | CLEMENT       | D 3    |
| IZNARD       | NANS          | J.A.D. |
| JOLIVALT     | CLEMENT       | D 1    |
| JOUAN        | JANNICK       | D 2    |
| JUSTIN       | ALEXIS        | D 3    |
| KAYA         | BUNYAMIN      | D 3    |
| LEBEAU       | QUENTIN       | D 4    |
| MARLHIN      | ALEXANDRE     | D 2    |
| MICHEL       | SEBASTIEN     | D 2    |
| MORET        | JAMES         | A.A. 2 |
| MZOUGUI      | MOHAMED       | D 4    |
| NAICH        | MOSTAFA       | D 4    |
| NOUTAI       | ZINSOU JOSEPH | D 4    |
| OBRINGER     | ELYNE         | J.A.D. |
| OHRAN        | EMRE          | D 3    |
| PARTAMIAN    | REMI          | A.A. 1 |
| PERGE        | DAVID         | D 4    |
| PIGNON       | KEVIN         | D 4    |
| PINTO        | PATRICK       | D 3    |
| POLIZZI      | MICHAEL       | D 2    |
| REBOUL       | JEAN PIERRE   | D 3    |
| RODRIGUES DE |               |        |
| OLIVEIRA     | JAO           | A.A. 1 |
| SABOUR       | AZEDDINE      | A.A. 1 |
| SADIK        | SALIM         | D 2    |
| SEDDOUGHI    | FOUAD         | D 1    |
| SELLAMI      | BILEL         | D 2    |
| SOUL         | KHALED        | D 1    |
| TAULEIGNE    | DAMIEN        | D 1    |
| TOUZOUTI     | ZAKARIA       | J.A.D. |
| VIELZEUF     | STEPHANE      | D 2    |
| VIOUGEAS     | VINCENT       | D 1    |
| VIVIER       | JULIE         | J.A.D. |
| WEBER        | STEPHANE      | D 3    |
| YANIK        | NAZMI         | D 3    |
| ZOUINE       | KHALID        | D 4    |

Si vous constatez un oubli de votre nom, merci d'envoyer un mail le plus rapidement possible à la Commission arbitrage

## INFORMATION AUX CLUBS « ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ANNULATION DE RENCONTRE - CHANGEMENT DE DATE, D'HORAIRE OU DE STADE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal, ou une rencontre annulée pour quel que soit la raison, un changement de date, d'horaire ou de stade : **Vous devez prévenir OBLIGATOIREMENT l'arbitre par téléphone** ou bien alors d'appeler la permanence arbitrale du week-end, si celui-ci n'est pas joignable. **Mais en aucun cas, de lui laisser un texto ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

**LES NUMÉROS DE TELEPHONES DES ARBITRES ONT ÉTÉ ENVOYÉS PAR MAIL A TOUS LES CLUBS SUR LEUR BOÎTE MAIL OFFICIELLE.**

## RAPPEL AUX CLUBS (SOUS-MAILLOTS ET TIP TOP)

Nous vous rappelons qu'en période hivernale les sous- maillots sont autorisés.

**Mais à condition qu'ils soient de la même couleur que le maillot (si plusieurs couleurs, prendre la couleur la plus dominante).**

Nous vous rappelons que les Tip-Top sont aussi sont autorisés **mais à condition qu'ils soient de la même couleur que les chaussettes.**

Règlement de la Fédération Française de Football :

-Tous les niveaux (National, Ligue et District)

-Toutes les catégories (Adultes et Jeunes).

## INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

## FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRE ORGANISÉES PAR LA LIGUE (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par celle-ci et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « comptabilité ».

## « INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

## **ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.**

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

## « RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que tous vos rapports doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, que ce soit suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements. Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution. Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

## « CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour tout changement de vos coordonnées (adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez faire un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** :

« [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) »

## AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

### **DECEMBRE 2022**

- Samedi 17 décembre :

*Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District*

### **JANVIER 2023**

- Samedi 21 janvier :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)*

- Samedi 28 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### **FEVRIER 2023**

- Vendredi 10 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

### **MARS 2023**

- Samedi 4 mars :

*Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)*

- Samedi 18 mars :

*Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)*

### **AVRIL 2023**

- Samedi 8 avril :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

- Samedi 29 avril :

*Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)*

### **MAI 2023**

- Vendredi 12 mai :

***Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)***

## FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer les dates des deux dernières formations pour les candidats arbitres adultes et jeunes (saison 2022/2023) :

### **FORMATION CANDIDATS ARBITRES ADULTES (+ de 23 ans) :**

Vendredi 06 janvier 2023 (séance N°1 et 2 – journée)

Samedi 07 janvier 2023 (séance N°3 et 4 – journée)

Samedi 14 janvier 2023 (séance N°5 et 6 – journée)

Vendredi 20 janvier 2023 (séance N°7 – journée)

*Inscriptions :* INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### **FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :**

Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)

Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

*Inscriptions :* INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### **VOS CONTACTS :**

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

### **COURRIERS DES ARBITRES**

- **BINAUD Laurent** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour les 10 & 11/12/2022 pour raison médicale. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif. Prompt rétablissement.
- **CHEVAL ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'Arrêt de Travail justifiant de son indisponibilité jusqu'au 13/01/2023. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif. Prompt rétablissement.
- **LYVER Sébastien** : Courriel nous adressant son d'Arrêt de Travail justifiant de son indisponibilité jusqu'au 20/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AROUI Iliés** : Courriel nous informant de son indisponibilité le 10 /12/2022 pour raison médicale. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif. Prompt rétablissement.
- **PERGE David** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/02/2023. lu et noté Prompt rétablissement.
- **RAMBAUD Noa** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 11/12/2022. lu et noté Prompt rétablissement.
- **SADIK Salim** : Courriel nous adressant un justificatif son indisponibilité du week-end des 10 et 11/12/2022 pour raison professionnelles. lu et noté.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous adressant son Rapport circonstancié de sa rencontre seniors D 4 du 11/12/2022. Lu et noté.
- **GALOYAN Youri** : Courriel nous adressant son Rapport circonstancié de sa rencontre seniors D 4 du 11/12/2022. Lu et noté.
- **KAYA Buyamin** : Courriel nous informant de l'annulation de sa rencontre seniors D 4 du 11/12/2022 car le terrain était impraticable (gelé). Lu et noté. **Attention ! Tout courrier concernant la Commission des Arbitres doit se faire à : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)**
- **HATTACH Imad** : Courriel nous adressant son Rapport circonstancié pour faute technique de sa rencontre seniors D 2 du 11/12/2022. Lu et noté.

## COURRIERS DES CLUBS

- **A.S. VERCORS** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre seniors D 5 du 18/12/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **J.S. MONTÉLIMAR** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **VALLIS AUREA FOOT** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. BOURGUISAN** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre seniors D 5 du 18/12/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **S.C. BOURGUESAN** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **E.A.S.C.E. PIERRELATTE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **RHÔNE CRUSSOL FOOT 07** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. MONTMEYRAN** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. LARNAGE SERVES** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **R.C. MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. MOURSOISE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. MONTELIMAR** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.
- **O.S. VALLEE DE L'OUVEZE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe seniors en D5 du 11/12/2022. Lu et noté.
- **ST RESTITUT F.C.** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 10 & 11/12/2022. Lu et noté.

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**